

Présentation

CFDT Rhône-Alpes

Claude VILLECOURT

Groupe Europe URI CFDT Rhône Alpes (Villefontaine)

Membre du Bureau National CFDT Cadres (Paris)

Commission juridique UD CFDT Rhône (Lyon)

Rhône Alpes



Rhône Alpes

2^{ème} région française :

(10% de la population dans 2 878 communes)

8 départements :

Ain, Ardèche, Drôme, Isère,

Loire, Rhône, Savoie, Haute Savoie.

armature urbaine dense organisée autour d'un véritable
réseau de villes :

Lyon, Grenoble, Saint Etienne,

Annecy, Chambéry, Valence, Bourg

Rhône Alpes

espaces naturels exceptionnels

le Mont Blanc et le fleuve Rhône

50% des espaces classé en France :

6 Parcs régionaux : Vercors, Pilat, Bauges, Chartreuse,
Ardèche, Haut Jura

2 parcs nationaux : Ecrins, Vanoise

30 réserves naturelles.

Rhône Alpes

Avec 45 000 km² de superficie territoire équivalent
à
celui de la Suisse, des Pays bas ou de la Belgique.

Une dimension qui lui permet de se classer parmi les
10 plus grandes
régions européennes.

Rhône Alpes

Une population de 6 millions d'habitants la rend comparable

au Danemark et à la Finlande.

PIB 3.5 fois

supérieur au PIB moyen des régions européennes.

Rhône Alpes

Enseignement supérieur :

Rhône Alpes compte **237 000 étudiants**

et dispose de **8 universités et 35 grandes écoles** .

La région forme notamment **15% des ingénieurs français**

Recherche et innovation :

Parmi les points forts de la recherche : la santé, les biotechnologies, L' environnement, la chimie et les matériaux, le numérique, la physique, les nanotechnologies et l'énergie.

**15 poles de compétitivités , 67 projets labellisés
en France (dont 3 de niveau mondial).**

**13,2% des dépôts de brevets nationaux
(10 ème rang européen)**



La CFDT en Rhône Alpes

Population salariée Rhône Alpes : 2 310 000 salariés
(410 000 public, 1 900 000 privé)

67 000 adhérents CFDT
(dont 6 600 Cadres et ingénieurs)

Répartis dans 144 Syndicats
(structure CFDT fédérée par secteur d'activité)

La CFDT occupe la 2ème place dans le paysage syndical français.

Expérience syndicale : départ des plus de 55 ans dans le secteur automobile dans la période de crise 2008-2009

Les anciens ont été présentés après le renvoi des intérimaires comme une seconde variable d'ajustement pour le maintien des plus jeunes dans leur emploi et éviter des plans de licenciements pendant cette période..

2 dispositifs mis en place :

- cessation anticipée d'activité
- rupture conventionnelle

Cessation anticipée d'activité

- Principe : suspension du contrat de travail au maximum 60 mois avant le départ normal en retraite
- versement d'une indemnité mensuelle (environ 70% du dernier salaire)
 - l'entreprise continue de cotiser pendant cette période aux caisses de retraite sur le dernier salaire .
 - Versement immédiat anticipé de

Rupture conventionnelle

Ce nouveau dispositif national de Rupture de "gré à gré" (soumis à l'agrément de la direction du travail) a permis aux entreprises de se séparer hors plan social de salariés et **notamment des salariés proches de la retraite : les 58,59 ans**

Principe : **rupture du contrat de travail d'un commun accord**

- choix de la date de départ
- versement à la date de rupture de la prime conventionnelle de licenciement
- le salarié est pris en charge par l'assurance

Expérience syndicale : départ des plus de 55 ans dans le secteur automobile dans la période de crise 2008-2009

Ces 2 dispositifs ont intéressés les salariés de plus de 55 ans car ils ont été accompagnés de plans de restructurations ou ils n'avaient plus leur place (perte de confiance dans leurs entreprises , incertitudes sur la sortie de crise et sur l'avenir de leurs retraites).

Mais avant une réelle sortie de crise **les plans sociaux risquent malgré tout de se mettre en oeuvre en 2010**

Le gouvernement français tente de freiner ces dispositifs en taxant le départ des plus de 55 ans.